

N°2015-BCA-44

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 3
- Votants : 3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES ET
AUTORISATIONS A RECOURIR A DES EMPLOIS CONTRACTUELS**

Le 12 août 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 juillet 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : néant

II - Ajustement des emplois budgétaires

a) Au sein de la filière administrative, technique et sociale

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe vacant au groupement Technique et immobilier est transformé en poste d'agent de maîtrise pour le groupement Ouest ;
- 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe sont transformés en postes d'agent de maîtrise. Cet ajustement permettra l'avancement de grade de deux lauréats de l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial ;
- 1 poste d'agent de maîtrise est transformé en poste d'adjoint administratif afin de mettre en stage un agent administratif au groupement Emploi, activités et compétences.

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, les postes suivants pourront être tenus par des non titulaires recrutés sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Pour une durée d'un an :

- rédacteur principal 2^{ème} classe ou rédacteur principal 1^{ère} classe, adjoint au chef de service budget, rétributions et indicateurs au groupement Emplois, activités et compétences ;
- agent de maîtrise, contrôleur infrastructures au groupement Ouest ;
- rédacteur principal 1^{ère} classe ou attaché, chef de service administration générale au groupement Emplois, activités et compétences ;
- rédacteur à rédacteur principal 1^{ère} classe, chef de bureau de la comptabilité au groupement Finances et commande publique ;
- technicien, acheteur au groupement Finances et commande publique.

Dans l'hypothèse où un agent non titulaire de la fonction publique territoriale serait retenu, le niveau de rémunération serait défini par référence notamment à la grille indiciaire des cadres d'emplois en prenant en considération les qualifications et l'expérience professionnelles de la personne recrutée.

L'ensemble de ces modifications sont inscrites dans le tableau, ci-joint.

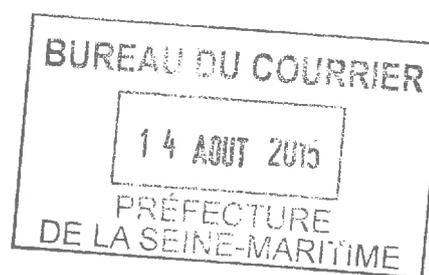
*
**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE MARITIME
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 1er septembre 2015

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/09/2015			ECART POURVUS / BUDGETAIRES
		BCA du 08/07/2015	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 12/08/2015	Titulaires	Contractuels	Effectif total	
A1	Colonel	3			3	2	0	2	-1
	Lieutenant Colonel	10			10	10	0	10	0
A2	Commandant	22			22	21	0	21	-1
	Capitaine	35			35	34	0	34	-1
B1	Lieutenant hors classe	6			6	6	0	6	0
B2	Lieutenant 1ère classe	34			34	33	0	33	-1
B3	Lieutenant 2ème classe	41			41	35	0	35	-6
C1	Adjudants	162			162	156	0	156	-6
	Sergents	265			265	260	0	260	-5
C2	Caporal-chef	23			23	23	0	23	0
	Caporal	203			203	201	0	201	-2
C3	Sapeur 1 ^{re} classe	109			109	107	0	107	-2
FILIERE SPP hors SSSM		913	0	0	913	888	0	888	-25
A1	Médecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	0
	Médecin hors classe	1			1	1	0	1	0
	Médecin de 1ère classe	1			1	0	1	1	0
	Pharmacien 1ère classe	1			1	1	0	1	0
	Pharmacien 2ème classe	1			1	1	0	1	0
A2	Infirmier d'encadrement	1			1	1	0	1	0
B1	Infirmier-chef	2			2	2	0	2	0
B2	Infirmier principal	1			1	1	0	1	0
B3	Infirmier	1			1	0	1	1	0
FILIERE SSSM		10	0	0	10	8	2	10	0
A1	Directeurs Territoriaux	0			0	0	0	0	0
A2	Attachés Territoriaux	12			12	7	3	10	-2
B	Rédacteurs Territoriaux	37			37	31	4	35	-2
C	Adjoints Administratifs	97	1		98	90	7	97	-1
FILIERE ADMINISTRATIVE		146	1	0	147	128	14	142	-5
B	Assistant socio-éducatif principal	1			1	1	0	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	0	1	1	0	1	0
A	Ingénieurs territoriaux	9			9	5	4	9	0
B	Techniciens territoriaux	30			30	20	7	27	-3
C1	Agents de Maîtrise	26	3	1	28	26	1	27	-1
C2	Adjoints Techniques*	40		3	37	33	3	36	-1
FILIERE TECHNIQUE		105	3	4	104	84	15	99	-5
TOTALS		1175	4	4	1175	1109	31	1140	-35
Emplois temporaires	Sapeur 1 ^{re} classe	8			8	8	0	8	0
	Lieutenant 2ème classe	1			1	0	0	0	-1
	Sergent-chef	1			1	1	0	1	0
		10	0	0	10	9	0	9	-1

Emplois temporaires	nombre
contractuels	11
Engagés de service civique	3
Apprenti	2
Emplois d'avenir	9
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	1
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	1
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	3

* effectif non permanent (remplacement maladie, surcroit d'activité, maternité....)